

COMMENT OBTENIR UN PERMIS DE VISITE

Pour les adultes :

- 2 photos d'identité récentes
- La photocopie recto/verso de votre carte d'identité, carte de séjour ou passeport en cours de validité
- Une lettre manuscrite demandant le permis de visite et indiquant le lien de parenté avec la personne détenue
- Une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer ou EDF)
- Si vous n'avez pas la nationalité française il faut en plus une photocopie de votre acte de naissance (ou une copie du livret de famille + celui des parents)

Pour les mineurs :

- La photocopie du livret de famille ou l'acte de naissance
- 2 photos d'identité récentes
- Une autorisation manuscrite des personnes ayant l'autorité parentale-
- Un justificatif de domicile de l'hébergeant
- Une liste des personnes pouvant accompagner l'enfant signée par le responsable légal
- La photocopie recto/verso de la carte d'identité pour les enfants **de plus de 3 ans**

Envoyez ces documents à : Service parloirs Centre de Détention 30 chemin des ANZACS BP 10109 62451 Bapaume cedex